



**Union des Syndicats SUD du Groupe Safran**

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - [contact@sud-safran.com](mailto:contact@sud-safran.com)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Jeudi 20 décembre 2012

# Négociation Statuts HERAKLES

## Compte-Rendu de la réunion du 19 septembre 2012

Ce mercredi, la Direction Herakles (P.Boulan / L.Bersac) conviait les Délégués Syndicaux Centraux (DSC) de toutes les organisations syndicales représentatives au niveau Herakles à ouvrir les négociations.

En préambule, chaque organisation syndicale a précisé ses modalités de désignation des DSC. SUD a informé qu'au delà de la désignation du DSC Titulaire, nous nous réservons le droit de désigner les autres membres de la délégation suivant le thème abordé, comme convenu lors des négociations sur l'accord DSC.

SUD a demandé que toutes les planches de présentation ou autres documents supports soient adressés aux organisations syndicales avant (et dans un délai raisonnable) la tenue des réunions. La Direction a répondu favorablement à notre requête.

La Direction a précisé que toutes les réunions à venir concernant la négociation des nouveaux statuts feraient l'objet de prise de notes informelles de leur part.

Celles-ci ne seraient en aucun cas soumises à l'approbation des organisations syndicales.

Une fois ce 1<sup>ier</sup> tour de table terminé, P.Boulan – DRH Herakles, s'est engagé dans un long monologue, s'efforçant de transmettre son message.

Il reconnaît qu'Herakles se met doucement en place et que tout n'est pas encore parfait. Il précise que le projet industriel tend à maintenir les emplois.

Il prend la mesure de l'importance à construire un socle social et s'appuie sur le fait que la création des nouveaux statuts ne part pas de rien : il existe des accords SME et SPS.

Il propose de faire un 1<sup>ier</sup> tri pour définir l'ordre de priorité des sujets à traiter.

Pour lui, la construction du socle social et la poursuite du dialogue iront au delà du 13 Juillet 2013 (date de fin de la période transitoire).

**A la question SUD, durant la période transitoire, comment il compte s'y prendre pour négocier la prochaine politique salariale, le DRH reste évasif et montre des signes d'hésitation.**

Il rappelle que certains accords Groupe Safran sont, à ce jour, applicables à l'ensemble des salariés Herakles (ex-SME et ex-SPS) ; prévoyance, PERCO, Participation, ...

Que d'autres accords Groupe Safran en cours de négociation seront (de fait) appliqués ; formation, ...

Ensuite, il envisage d'avancer dans les négociations thème par thème en s'appuyant sur les Conventions Collectives Chimie (ex-SME) et Métallurgie (ex-SPS).

**Rappel : A terme, la Convention Métallurgie s'appliquera à l'ensemble des salariés d'Herakles.**

Les thèmes mis en avant sont ; Classifications, Structure des rémunérations, Temps de Travail, Conditions d'emploi, ... Suivront : CET, formation, ATA, Égalité Professionnelle, ...

Le DRH n'exclut pas qu'il puisse y avoir des négociations au niveau des établissements pour traiter de certaines spécificités ; organisation du travail, sécurité, temps de travail,...

Pour conclure, P.Boulan précise qu'il s'agit d'être cohérent mais pas de reprendre les acquis actuels.

Il précise qu'il n'y aura pas de perte sur les accords existants, mais qu'il faudra trouver un certain équilibre en tenant compte du contexte économique. **Comprenez qui voudra !!!**

Le DRH a annoncé qu'un nouveau protocole électoral pour la constitution du CCE SME serait négocié début 2013 (imposé par le législateur).

Toutes les organisations syndicales ont convenu que les mandats en cours sur ex-SME seraient prorogés jusqu'en 2014 (date des prochaines élections professionnelles Herakles).

Ce sujet sera abordé au niveau des établissements concernés en début 2013.

Un calendrier de négociations pour l'année 2012 a été validé : 26/09 – 18/10 – 31/10 – 07/11 – 21/11 – 05/12 – 19/12. La direction a pris l'engagement de le respecter.

**1<sup>ier</sup> THEME ABORDÉ : les CLASSIFICATIONS ou TEMPS DE TRAVAIL** (réponse de la Direction à venir).

SUD a demandé que les Classifications soient le 1<sup>ier</sup> point à aborder.

**Piqûre de rappel : Nous rappelons à l'ensemble des salariés que tous les accords et autres usages restent applicables durant la période transitoire, à savoir jusqu'au 13 Juillet 2013.**